LIGNE DE CRÉDIT FRANÇAISE DESTINÉE AUX PME/PMI TUNISIENNES

Ambassade de France en Tunisie Service économique régional de Tunis 1 place de l'indépendance 1000 TUNIS Contact : Tunis@dgtresor.gouv.fr





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



La ligne PME est une ligne de crédit française destinée aux PME/PMI tunisiennes pour l'achat de biens et services fabriqués en France.

L'objectif est de faciliter l'investissement productif des PME/PMI tunisiennes et de renforcer les liens avec les entreprises françaises dans un cadre privilégié. D'un montant de 30 M€, elle est mise en place depuis janvier 2020 sous la forme :

- d'une ligne de prêt de 24 M€ destinée à l'achat de biens et services d'origine française.
- d'une ligne de don de 6M€ destinée aux mesures d'accompagnement liées à l'acquisition (formation ou assistance technique), et réalisées par des fournisseurs français.



## Les entreprises bénéficiaires

Les PME/PMI tunisiennes issues de tous secteurs qui respectent les critères suivants :

- le capital majoritairement tunisien;
- le volume d'investissement ne dépassant pas les 15M de Dinars Tunisiens (y compris les investissements d'extension et le fonds de roulement).



## Le mode opératoire

Pour bénéficier de cette ligne, la PME/PMI tunisienne doit se rapprocher de sa banque en Tunisie, qui définira les conditions financières du prêt. Le dossier sera ensuite instruit en lien avec le service économique régional de l'ambassade de France en Tunisie et la Banque centrale de Tunisie.



## Une ligne compétitive

Pour une rétrocession en euros :

- taux d'intérêt : 2.5% l'an au maximum:
- durée de remboursement : 15 ans dont 10 ans de grâce au maximum;

Pour une rétrocession en dinars :

- taux d'intérêt : 6,5% l'an au maximum;
- durée de remboursement : 12 ans dont 5 ans de grâce au maximum.







## Les programmes finançables

Prêts pour l'acquisition de biens et services auprès de fournisseurs français:

- de biens fabriqués sur des sites de production situés en France
- et/ou de prestations de services réalisées dans le cadre du droit français.

Le montant de chaque opération éligible au financement par cette ligne de crédit ne doit pas être inférieur à 100 000€ ni excéder 2M€.

Le contrat avec le(s) fournisseur(s) peut inclure des biens et services d'origine tunisienne ou étrangère dans la limite de 30% des concours mis en place (dons et prêts).

Dons pour des prestations d'appui, notamment de formation ou d'assistance technique, liées à l'acquisition et réalisées par des fournisseurs français.

La part du don ne peut excéder 25% du montant du prêt.